



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-540

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, a adopté le règlement numéro 22-540, portant le titre de :

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 20^e jour du mois de janvier 2022

Mariève Bernier
Greffière